

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Delta Prime ESSF

(European Special Situations Fund) - FR0010582411

Cet OPCVM est géré par Delta Alternative Management S.A.S

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de réaliser un rendement de 8 à 10% annualisé net de frais avec un objectif de volatilité maximum de 10%, pour une période recommandée de placement de 5 ans.

Stratégie de gestion : L'OPCVM développe une stratégie dite « événementielle » et investit sur des situations dites « spéciales » distressed ou non, en recherchant une sortie en « Event Driven ». L'OPCVM est majoritairement investi sur des instruments au comptant et suit une stratégie d'allocation non indicielle de type « Debt Picking ».

Dans le cadre de sa gestion du portefeuille le gestionnaire adopte une approche « stress testing » basée sur l'établissement de différents scénarios, pour estimer les pertes maximales du portefeuille en situation de crise ou en cas de non réalisation des « Events » envisagés.

Le gestionnaire intègre des indicateurs tels que l'emprise sur les actifs de chacun des émetteurs et la dispersion des risques du portefeuille (ratios applicables aux OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE). La décorrélation et la diversification des actifs (géographique, sectorielle, par instruments, par maturité, par échéance anticipée des Events envisagés) seront également des facteurs étudiés par le gestionnaire préalablement à tout investissement.

Dans le cadre de ces stratégies et afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM investit majoritairement dans tous types d'instruments de dettes (Titres de créances, obligations seniors ou subordonnées, à taux fixe et/ou à taux variable, obligations convertibles, crédits bancaires titrisés, etc.) décotées, ou sous évaluées de sociétés de l'Espace Economique Européen plus la Suisse, en situations « spéciales » et dont la valeur boursière peut

être affectée positivement par un événement interne ou externe à celles-ci (fusions acquisitions, prises de contrôle hostiles, interventions publiques, « turn around », etc.). L'OPCVM pourra être partiellement investi en actifs monétaires ou obligataires émis ou garantis par un état de l'Union Européenne (maximum 50%) afin d'amortir des chocs de marché attendus par les gérants, mais aussi ponctuellement à la suite d'importants afflux de liquidités (ex : souscriptions importantes, réalisation et sortie d'une position post « event », etc.) sur une durée variable nécessaire à l'étude de nouvelles opportunités d'investissements.

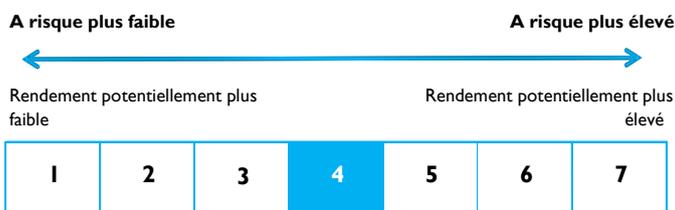
L'OPCVM ne pourra investir plus de 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ou en FIA français ou étrangers éligibles à l'actif des OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE (Voir article R214-13 du Code Monétaire et Financier) mettant en œuvre des stratégies monétaires euro, obligataires et/ ou utilisant d'autres types de titres de créances. Le cas échéant, l'OPCVM peut détenir des titres de capital de sociétés européennes affectées par des « situations spéciales », à hauteur de 20% de l'actif de l'OPCVM.

Conditions de souscription et de rachat : L'investisseur peut demander la souscription et le rachat de parts chaque vendredi ainsi que le jour de la clôture de l'exercice (dernier jour ouvré du mois de décembre). Pour obtenir de plus amples informations sur les conditions de souscription et de rachat, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.delta-am.com.

Les revenus sont capitalisés.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 années.

Profil de risque et de rendement



Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique

Risques importants non pris en compte :

Risque de crédit : En outre, l'OPCVM étant investi en obligations et titres de créances émis par des entreprises, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : • L'OPCVM est investi sur des situations spéciales pouvant présenter une faible liquidité.

Que représente cet indicateur synthétique ?

- Le calcul de l'indicateur de risque est basé sur des données historiques et estimées qui ne constituent pas nécessairement une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque affichée demeure inchangée. L'indicateur de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible de l'indicateur synthétique ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- L'OPCVM Delta Prime ESSF (European Special Situations Fund) est classé dans cette catégorie, car la valeur de la part peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- L'OPCVM n'offre aucune garanti en capital

Présentation des Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,00% *

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	20% de la performance positive supérieure à 5% nette de frais **

*Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31/12/2019. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** Commission de performance prélevée au titre de l'exercice clos au 31/12/2019 = 0.00 %

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 16 à 18, à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible au siège social de la société de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée.

L'AMF a agréé en date du 1^{er} juin 2011 la modification de la nature juridique de l'OPCVM passant d'un statut d'OPCVM à règles d'investissement allégées au statut d'OPCVM de droit français relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

La modification de la nature juridique de l'OPCVM n'ayant entraîné aucune modification dans les règles de gestion de l'OPCVM, les performances historiques ont été conservées.

La performance passée a été calculée en EUR.

Année de création de l'OPCVM : 2008

Devise : Euro

Informations pratiques

Dépositaire

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les Valeurs Liquidatives de Delta Prime ESSF (European Special Situations Fund) peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Fiscalité

L'OPCVM est régi par la législation fiscale française, ce qui pourrait avoir une influence sur vos investissements.

Responsabilité

La responsabilité de Delta Alternative Management S.A.S ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération

La Société de Gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

Le détail de la politique de rémunération de la Société de Gestion est disponible sur le site internet de la société : www.delta-am.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de Gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Delta Alternative Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/03/2022